

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 30 novembre 2022

**DEL\_20221130\_17**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**25**

**27**

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Stanislas FONLUPT, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Thierno DIALLO, Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Aurélie LE GUNEHEC, Alain DESMARS

Objet :

**Convention Relais  
Infos Jeunes-R.I.J.**

**Autorisation de  
signature**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**1er décembre 2022**

Et que la convocation avait été faite le  
**23 novembre 2022**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Didier NOUZILLEAU a donné un pouvoir à David PELON,
- Michel CONANEC a donné un pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC.

**Absentes : Cécile NICOLAS et Françoise HAFFRAY**

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Ville de Trignac souhaite développer ses actions en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Afin de les accompagner au mieux, il est proposé de mettre en place une nouvelle ressource sur le territoire : Un « Relais Infos Jeunes » (RIJ) sera disponible à l'Accueil Jeunes de Trignac, dont il sera une nouvelle ressource.

Le label Info Jeunesse est national et attribué à l'appui d'une Charte qui est également Européenne.

Les RIJ se développent dans le cadre d'une expérimentation initiée par le ministère de l'Éducation Nationale (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative). Il s'agit de développer le maillage territorial de l'information jeunesse pour les 15-30 ans.

En Région Pays de la Loire, l'expérimentation est portée par « Info Jeunes Pays de la Loire » ainsi que par la Délégation Régionale Académique chargée de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (DRAJES). Chaque Relais Information Jeunesse a un référent.

L'objectif principal est l'accueil des jeunes pour un premier niveau d'information, afin de les sensibiliser aux ressources du réseau Info Jeunes et de leur apporter une première information sur leur territoire de vie pour tous les sujets susceptibles de les concerner. Il s'agit par exemple de mettre à disposition des informations documentaires ou numériques autour de 35 thématiques et, à l'appui de guides (par exemple vivre au quotidien, qui recouvre la santé notamment, etc...). Et d'orienter si besoin vers une structure dédiée.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 044-214402109-20221130-DEL\_20221130\_17-DE

**SLOW**

L'engagement dans le dispositif permet, via une enveloppe de 1500 euros, maximum, de bénéficier des ressources documentaires, d'acheter le matériel (numérique, mobilier....) avec une pris en charge par Info Jeunes Pays de la Loire.

Cette nouvelle ressource constituera un outil intéressant et de proximité pour les jeunes accueillis à l'AJT, qui pourront progressivement s'y familiariser, y trouver un appui pour leur trajectoire, effectuer certaines démarches...

Dés lors, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention entre la Ville, Info Jeunes Pays de la Loire, et la Délégation Régionale Académique chargée de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (DRAJES).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

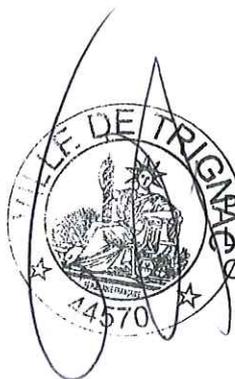
VU l'avis de la commission Education Petite Enfance Enfance Jeunesse en date du 8 novembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : de mettre en place une nouvelle ressource sur le territoire : Un « Relais Infos Jeunes » (RIJ),

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la Convention entre la Ville, Info Jeunes Pays de la Loire, et la Délégation Régionale Académique chargée de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (DRAJES).

|             |    |
|-------------|----|
| Voix pour   | 27 |
| Voix contre | 0  |
| Abstentions | 0  |



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

|  |
|--|
| Envoyé en préfecture le 08/12/2022             |
| Reçu en préfecture le 08/12/2022               |
| Publié le 08/12/2022                           |
| ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_17-DE |